

Ville de NIORT

2-2

Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine
A.V.A.P.
Document d'approbation

Centre-ville Ouest

- Legend:**
- 1. Limite du périmètre de l'A.V.A.P.
 - 2. Limite des secteurs de l'A.V.A.P.
 - 3. Immeubles protégés au titre de la législation sur les Monuments Historiques
 - 4. Parcelles protégées au titre de la législation sur les Monuments Historiques
 - 5. Patrimoine architectural exceptionnel - Immeubles à conserver impérativement
 - 6. Patrimoine architectural très intéressant - Immeubles caractéristiques à conserver
 - 7. Patrimoine architectural constitutif de l'ensemble urbain - Conservation ou construction de qualité équivalente
 - 8. Mur de clôture existant ou à créer
 - 9. Bords de quais, ouvrages hydrauliques
 - 10. Petit patrimoine architectural - Détails architecturaux remarquables
 - 11. Espaces urbains, sols protégés au titre de l'A.V.A.P.
- Espaces libres paysagers**
- 12a. Espaces boisés protégés au titre de l'A.V.A.P.
 - 12b. Espaces verts protégés au titre de l'A.V.A.P.
 - 12c. Jardins protégés au titre de l'A.V.A.P.
 - 12d. Haies structurantes
 - 12e. Alignements d'arbres
 - 12f. Arbres remarquables
 - 12g. Perspectives/Faisceaux de vues/Cônes de vues

